

Luxembourg, le 9 avril 2022

**Concerne:** demande de convocation

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 23 (3) du Règlement de la Chambre des Députés, notre groupe politique souhaiterait voir convoquer d'urgence une réunion jointe de la *Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace*, de la *Commission de la Mobilité et des Travaux publics* et de la *Commission des Finances et du Budget* qui aurait comme sujet:

**La cession des actions du groupe *Luxair* détenues par la Banque Internationale à Luxembourg**

En date du 8 avril 2022, la Banque Internationale à Luxembourg a confirmé qu'elle souhaite vendre ses actions de la Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne *Luxair* qui représentent 13,14% des parts totales. Étant donné que l'Etat luxembourgeois détient un droit de préemption sur les actions du groupe *Luxair*, la question qui vient d'être soulevée est la question de savoir si l'Etat luxembourgeois désire faire valoir son droit de préemption et acquérir les actions en question.

Nous vous prions de transmettre la présente demande aux Présidents des Commissions concernées afin que ses derniers puissent conformément à l'article 23 (2) du Règlement de la Chambre convoquer une réunion jointe des trois Commissions en présence des Ministres y responsables.

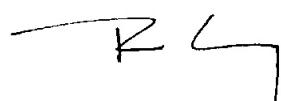
Nous vous demandons, Monsieur le Président, d'accepter l'expression de nos meilleurs sentiments.



Marc Spautz  
Député



Martine Hansen  
Députée et Co-Présidente



Gilles Roth  
Député et Co-Président

